

Euronews, 12 avril 2019

La restitution des biens mal acquis est une priorité nationale et européenne | Point de vue

Dimanche 14/04/2019

Par **Nathalie Goulet**

Partager cet article

10/10

Les articles publiés dans la rubrique View (Point de vue) expriment les opinions des auteurs.

Partager cet article

10/10

Les articles publiés dans la rubrique View (Point de vue) expriment les opinions des auteurs.

Partager cet article

10/10

Les articles publiés dans la rubrique View (Point de vue) expriment les opinions des auteurs.

Partager cet article

10/10

Le 3 avril dernier, le Sénat devait étudier la proposition de loi de Jean-Pierre Sueur portant sur la restitution aux populations spoliées des biens mal acquis.

Cette proposition de loi, dont l'examen a finalement été repoussé de quelques semaines, nous donne l'occasion de faire un point sur les avancées légales en matière de restitution des biens mal acquis aux populations spoliées.

Contrairement au dicton populaire, les biens mal acquis continuent de profiter aux auteurs de détournements, spoliations et corruptions.

Malgré une accélération de la prise de conscience citoyenne, sous l'impulsion des ONG et des organisations internationales, il demeure des trous dans la raquette et pour tout dire, comme pour tout ce qui concerne de près ou de loin la justice internationale, des défauts congénitaux...

Rendre aux populations spoliées les biens mal acquis constitue non seulement une exigence morale, mais aussi une exigence de solidarité à l'égard de ces populations en Afrique, au Moyen-Orient et ailleurs dans le monde. Il faut comprendre que ces biens qui par définition ne profitent pas aux populations, les maintenant dans la pauvreté et la misère, dans la détresse économique ou intellectuelle, les privant notamment d'éducation, les laissant également à la merci de tous les extrémismes et singulièrement les extrémismes religieux.